

# 2022

## L'heure est venue !

Il est temps  
d'écrire une autre histoire  
que celle qui nous est tracée



[www.changeonsdesysteme2022.fr](http://www.changeonsdesysteme2022.fr)

## Sommaire

<b>Perspectives</b> _____	1
<i>Pour un gouvernement d'union sociale et écologique anticipant la mutation nécessaire</i>	
<i>L'urgence de prendre soin des humains et de la Terre</i>	
<i>Pour une VI<sup>ème</sup> République écologique, sociale, solidaire et démocratique</i>	
<b>Là où nous en sommes</b> _____	6
<b>Vers une Sécurité Sociale et Écologique Universelle</b> _____	8
<i>Un système d'économie alternative</i>	
<i>Engagement collectif face aux défis écologiques</i>	
<i>Travail, salaires et revenus</i>	
<i>Augmentation de revenu pour le plus grand nombre</i>	
<i>Démocratie au sein de la SSEU</i>	
<i>Répartition des rôles et des pouvoirs entre SSEU et État</i>	
<i>Des moyens à la hauteur des besoins</i>	
<b>Pouvoir de création monétaire de la BCE</b> ____	28
<b>Pour une monnaie nationale Sécu</b> _____	31
<b>Appel</b> _____	33

# Perspectives

## **Pour un gouvernement de transformation écologique, sociale et démocratique dès 2022**

Le 9 août 2021, s'adressant aux dirigeants de tous les pays, **le dernier rapport publié par le GIEC** (*Groupe international d'experts sur l'évolution du climat*) **nous met toutes et tous devant nos responsabilités.**

« **Nous sommes engagés dans un voyage sans retour, car nous ne pouvons revenir en arrière, en territoire inconnu, car nous n'avons jamais été confrontés à ces défis** » précise Christophe Cassou, *directeur de recherche au CNRS et coauteur du sixième rapport du Giec.*

- **Conscient.es de l'ampleur des transformations** auxquelles nous obligent la gravité de la situation sur les plans écologiques, sociaux, économiques et démocratiques,
  - **et souhaitant dépasser la compétition** entre les candidatures proches à l'élection présidentielle de 2022,
- nous proposons de former**, en amont des élections, **un pré-gouvernement d'union et d'innovation citoyenne, politique et démocratique**, déterminé à relever, avec la participation du plus grand nombre, les défis écologiques et sociaux qui s'imposent à l'humanité.

## **Ce pré-gouvernement aurait pour principales missions :**

- **D'engager un travail collectif préparant la mise en œuvre des grands projets** pouvant répondre aux enjeux de notre temps,
- **d'œuvrer pour un accord d'union en vue d'une candidature unique**, potentiellement gagnante, fondé sur un projet de gouvernance commune partagée, associant des citoyen.nes, membres d'ONG, de syndicats, chercheuses, chercheurs ou universitaires, et des membres et candidat.es des différents partis politiques concernés.

Alors que toute perspective de grand changement en 2022 paraît improbable, **cette anticipation inédite pourrait réveiller la mobilisation citoyenne indispensable pour accéder aux pouvoirs d'État** et donnerait une chance à la mise en œuvre d'un changement de cap salutaire.

Nous sommes aussi convaincu.es que pour emporter l'adhésion et la participation la plus large, **nous avons besoin d'un projet de grande transformation, inspirant et fédérateur**, qui montre que la transformation radicale nécessaire est à notre portée.

Dans cette perspective, nous avons mené, avec plusieurs spécialistes des questions abordées, un travail **d'élaboration d'un projet de transformation globale**, présenté dans ce livre sous le nom de « **Sécurité Sociale et Écologique Universelle** » .

Ce projet pourrait constituer une base structurante d'action et devenir l'un des objectifs de réalisation

d'un gouvernement de mutation écologique, sociale et démocratique.

En 1946, face aux impératifs de reconstruction d'après guerre, le Conseil National de la Résistance a donné naissance à un grand projet inédit, garantissant la santé et la protection sociale pour tous les habitant.es du territoire. Malgré les réformes imposées depuis sa mise en œuvre, « la Sécu » est restée une institution au service du bien commun, rompant avec les exigences de profit et inspirante à l'échelle internationale.

**Dans le contexte actuel de destruction écologique et sociale en accélération, ce grand projet, étendu à l'ensemble des besoins fondamentaux, pourrait permettre d'engager la mutation indispensable à la garantie de notre « bien vivre », aujourd'hui et pour les générations futures.**

Le projet de Sécurité Sociale et Écologique Universelle propose un profond changement de modèle, alliant démocratie réelle, justice sociale et impératifs écologiques. Il envisage comment transformer nos manières de répondre à nos besoins fondamentaux, en produisant et consommant mieux et moins, dans une dynamique de coopération à grande échelle, sans profit des un.es aux dépens des autres. C'est un appel à nous organiser pour relever ensemble les défis des prochaines décennies.

Alliant nos compétences et nos expériences citoyennes, associatives, syndicales et politiques, nous souhaitons engager, avec la participation du plus grand nombre, le travail nécessaire à la mise en œuvre de ce projet. Ce projet doit s'intégrer dans

une perspective plus globale, porteuse d'espoir pour notre avenir commun.

**Réveillons ainsi l'élan qui caractérise les temps ou tout doit et peut changer, et rendons possible une victoire électorale salubre en 2022 !**

## **L'urgence de prendre soin des humains et de la Terre**

Pour que demain, les humains puissent vivre dignement sur une Terre sauvegardée, il nous faut rapidement mettre en œuvre une mutation globale fondée sur trois impératifs déterminants :

- **Prendre soin des humains**, en répondant ensemble aux besoins fondamentaux de toutes et tous, sans exclusion, sans exploitation ni profit de quiconque aux dépens des autres,
- **Prendre soin de la Terre**, et restaurer autant que nous le pourrons, les écosystèmes dont nous faisons partie et qui nous donnent vie,
- **Construire une démocratie réelle**, permettant à tous les êtres humains de décider et d'organiser collectivement leur devenir commun, en dehors de la domination des lobbies industriels et financiers.

## **VI<sup>ème</sup> République : écologique, sociale, solidaire et démocratique**

Réveillant le meilleur de l'humain, ces impératifs de soin peuvent structurer le changement de système dont nous avons besoin. Ils peuvent constituer les

fondements d'une VI<sup>ème</sup> république réorganisant l'ensemble de nos institutions et de nos lois pour faire face aux défis de notre temps.

Les principes de gouvernance collective au sein des des institutions, comme les objectifs et modes de fonctionnement de la Sécurité Sociale et Écologique Universelle (SSEU), doivent être inscrits dans la constitution de cette VI<sup>ème</sup> république.

Cette nouvelle constitution doit être réécrite grâce à un processus d'élaboration démocratique impliquant l'ensemble de la population. Ce processus nécessite la mise en œuvre d'un travail d'information et de formation rendant accessible l'ensemble des éléments de compréhension permettant à toutes et tous de se saisir des enjeux complexes qui s'imposent à nous.

Ce processus peut être mené conjointement avec le travail de construction et de développement du système de Sécurité Sociale et Écologique Universelle.

Nous sommes certain.es que la majorité des humains aspirent à une vie digne pour toutes et tous, autant qu'à la protection de la Terre et au maintien de conditions de vie satisfaisantes pour les générations futures. Ces aspirations doivent être le socle qui fonde cette nouvelle constitution et cette VI<sup>ème</sup> république.

Ces aspirations ne pourront cependant dépasser les volontés destructrices dont les humains sont aussi capables, qu'en étant stimulées par une perspective concrète de réalisation d'ampleur, ancrée dans des expériences déjà à l'œuvre, ouvrant déjà des possibles.

# Là où nous en sommes

Pour éviter le pire à venir dans les prochaines décennies, l'humanité va devoir réduire considérablement ses consommations en énergie, mettre fin à l'exploitation des carburants fossiles et sortir progressivement du nucléaire.

Pour qu'une telle révolution puisse se faire en évitant les déchirures humaines, nous devons organiser la mutation nécessaire de manière démocratique et solidaire, avec la participation du plus grand nombre.

- A ce jour, plus que les solidarités et les mobilisations collectives pour changer de cap, les inégalités sociales s'accroissent de manière exponentielle et les dérives fascisantes s'affirment sur tous les continents.
- Les grands investisseurs et autres actionnaires qui profitent encore du système économique et financier dominant, renforcent la protection de leur intérêts dévastateurs. Cette logique mortifère continue d'orienter la plupart des choix politiques et économiques à l'échelle planétaire.
- L'ampleur de la mutation à mettre en œuvre, l'attachement à nos habitudes de vie, ainsi que notre difficulté à élaborer une alternative globale à la hauteur des enjeux, provoquent un mélange de déni et de sentiment d'impuissance qui nous empêche d'agir.

**Nous sommes pourtant face aux choix les plus importants de notre histoire humaine !**



Un changement radical s'impose concernant nos manières d'être et de vivre, de satisfaire nos besoins essentiels, de coopérer, de nous entraider, et de réparer les dommages écologiques partout où cela sera possible.

Le système qui nous a mené à cette situation ne peut pas être celui qui nous permettra d'en sortir.

La « croissance verte », visant le maintien des profits des investisseurs, ou misant sur d'hypothétiques innovations technologiques hasardeuses, dangereuses ou sur-consommatrices en ressources, ne peut pas être la solution.

La décroissance énergétique, la préservation des ressources, le soin et la solidarité entre humains, ainsi que la sauvegarde et la restauration des écosystèmes, ne peuvent être « rentables » au sens capitaliste du terme.

**Il nous faut donc instituer au plus vite d'autres moteurs de développement humain, en reprenant démocratiquement la maîtrise de l'économie et de notre avenir.**

# Vers une Sécurité Sociale et Écologique Universelle

A l'occasion des 75 ans de la Sécu, en octobre 2020, la « Convergence Nationale de Défense Des Services Publics » a organisé une table ronde sur l'histoire et l'avenir de la Sécu avec les organisations citoyennes, syndicales et politiques concernées. Ce temps fort a permis de mettre en évidence plusieurs revendications et projets qui visent une reconquête de la Sécurité Sociale et un élargissement possible de ses missions à de nouveaux domaines essentiels à nos vies.

Nous avons croisé les idées et les projets de sécurité sociale professionnelle, de sécurité sociale de l'alimentation, de sécurité sociale du logement ou de sécurité sociale du XXI<sup>ème</sup> siècle. L'importance de les faire converger est devenue une évidence.

Ces différentes perspectives montrent que ce qui a été réalisé en 1946 peut être aujourd'hui reconnu par beaucoup comme une alternative concrète et souhaitable face au capitalisme prédateur qui nous détruit.

L'affirmation d'une nécessaire rupture avec le capitalisme renvoie souvent à la peur du soviétisme russe et de ses dérives. Pour changer de cap, il semble donc essentiel de se référer à une expérience historique qui nous est chère, attachée à notre patrimoine social collectif, synonyme de protection et de soin sans discrimination.

La Sécurité Sociale a montré l'ampleur des bénéfices humains qu'elle pouvait apporter à toutes et tous, y

compris en infrastructures essentielles au bien commun.

Fondée sur la mutualisation et l'universalité des droits, cette institution, gérée démocratiquement par et pour les bénéficiaires et les professionnels qui y travaillent, pourrait être grandement étendue pour répondre à l'ensemble des besoins communs fondamentaux, en dehors de la course à la croissance et aux profits.

## **Un système d'économie alternative conventionnée**

Avant d'aborder la question des ressources financières nécessaires pour permettre le développement d'un tel système, voici comment nous envisageons le fonctionnement de cette « Sécurité Sociale et Écologique Universelle ».

Nous appuyant sur le travail mené par le collectif pour une « sécurité sociale de l'alimentation », nous proposons de répondre à l'ensemble des besoins garantissant le bien vivre des personnes habitant sur notre territoire, dans une perspective écologique et sociale affirmée. Nous imaginons un essaimage possible à l'échelle internationale.

**L'objectif proposé est d'élargir, au-delà de la santé et de la protection sociale, les droits fondamentaux garantis par ce système de sécurité sociale renforcée pour l'ensemble de la population.**

Dans un contexte de réduction vitale des consommations en énergie et en ressources, nous souhaitons que les droits universels, pris en charge

par le système SSEU, garantissent pour toutes et tous :

- **l'alimentation** choisie de qualité,
- **un logement** suffisamment confortable et peu consommateur en énergie,
- l'accès à **l'eau** et à **l'énergie**, si possible renouvelable, en quantité suffisante,
- **les transports** bas carbone.

**La formation et la culture** sont intégrées à cet ensemble de droits garantis.

Répondant aux besoins essentiels de la population et aux impératifs écologiques conditionnant nos vies sur chaque territoire, notre objectif est de garantir **le droit à un travail choisi et valorisant pour toutes et tous.**

Parallèlement, la « Sécurité Sociale et Écologique Universelle » a l'objectif de garantir **un revenu ou un salaire satisfaisant pour chacun.e, tout au long de sa vie.**

Comme pour les services de soin actuels, l'ensemble des activités garantissant l'accès aux droits et la mise en œuvre des missions de la SSEU reposeraient, pour une part, sur les services publics concernés, et pour l'autre, sur un réseau d'actrices et d'acteurs sociaux et économiques conventionné.es.

**Pour pouvoir répondre à l'ampleur des besoins, il est impératif de développer le réseau conventionné à la hauteur des nécessités.**

Au-delà des tarifs de remboursement des activités liées aux droits garantis, le conventionnement souhaite assurer le respect de critères sociaux et

écologiques répondant aux impératifs de mutation à mettre en œuvre.

Ces critères seront démocratiquement définis et validés et pourront évoluer en fonction des besoins, des territoires et des expérimentations, selon un processus de délibérations collectives organisé du local au national.

L'élaboration et la mise en œuvre de ces critères de conventionnement engageront collectivement les personnes investies dans le réseau conventionné, et celles engagées dans les instances démocratiques de la SSEU, avec la volonté commune de répondre avec justesse aux besoins et aux intérêts de toutes et tous.

Ces critères donneront priorité aux modes d'organisation et de gestion collective de type coopératif, visant le développement d'une « économie des communs », en gouvernance partagée et propriété collective sans profit.

**Toutes les initiatives citoyennes et innovations écologiques et sociales aujourd'hui à l'œuvre pourront inspirer et trouver leur place dans ce système visant le développement des alternatives à grande échelle.**

Afin de soutenir le mouvement de transformation nécessaire, un accompagnement des structures conventionnées sera mis en œuvre. Il inclura notamment :

- des formations et des accompagnements aux différents modes de gouvernance et de décisions collectives, ainsi qu'à la régulation des conflits au sein des organisations,

- des formations concernant les enjeux écologiques et de décroissance des consommations en énergie et en ressources,
- des aides à la relocalisation des échanges au sein du réseau conventionné, avec facilitation des coopérations entre les membres géographiquement les plus proches.

Afin d'étendre rapidement ce réseau conventionné et répondre à l'ensemble des objectifs visés, nous prévoyons le financement d'une part importante des salaires et des investissements nécessaires, par les caisses de SSEU, avec comme contre-parties :

- un engagement concernant les productions réalisables par la structure, correspondant aux besoins locaux et nationaux, et aux objectifs écologiques et sociaux déterminés collectivement,
- un accord sur les besoins en nombre de personnes travaillant et en investissements, en rapport avec les objectifs fixés,
- l'établissement des étapes de progression pour parvenir au respect des critères écologiques et sociaux définis par le conventionnement,
- la limitation des écarts de salaires et le versement d'une part importante des bénéfices réalisés durant l'année, en rapport avec les financements assurés par la SSEU.

Ce réseau de services publics et d'activités économiques conventionnées, développé sur tous les territoires, pourrait ainsi constituer la base d'un système d'économie alternative, organisé en réseau et géré démocratiquement du local au national, par les professionnels, les salarié.es et les bénéficiaires,

dans une perspective de transformation écologique et sociale salubre.

## **Engagement collectif face aux défis écologiques**

Prenant en compte l'ampleur des urgences, la mutation nécessaire en termes écologiques devra viser :

- la réduction organisée et planifiée des consommations énergétiques,
- l'isolation performante et rapide des bâtiments professionnels et d'habitation,
- la réorganisation des systèmes de transport priorisant les transports en commun, les transports bas carbone et peu consommateurs en ressources, ainsi que la réduction des distances d'approvisionnement et entre domiciles et lieux de travail,
- le développement des « low tech » et de l'économie circulaire, avec remise en état et réutilisation des objets et matières premières récupérées,
- la transformation du système agricole, mettant fin à l'agriculture industrielle et développant à grande échelle une agriculture paysanne et agroécologique nourricière, perfectionnant sa résilience face au dérèglement climatique, captatrice de CO<sub>2</sub> et restauratrice des écosystèmes,
- la transformation et la conversion des activités industrielles, garantissant la relocalisation sur les territoires, la limitation de la production aux

besoins d'intérêt général, l'augmentation de l'efficacité énergétique, la sécurité pour le personnel et les populations, et la préservation des ressources,

- la production en énergies renouvelables avec réduction des impacts écologiques, pour les besoins incompressibles.

**En matière d'alimentation, l'objectif sera de garantir à toutes et tous selon ses besoins, une alimentation choisie de qualité. Elle répondra aux impératifs écologiques définis ensemble, aux différents niveaux de la filière.**

Un montant d'achat pris en charge par la SSEU sera garanti au sein du réseau de distribution conventionné, en fonction des moyens de production et de transformation à développer pour répondre aux besoins.

Pour permettre la mise en œuvre de ce système d'alimentation de qualité bénéfique à toutes et tous, il sera nécessaire de mettre en œuvre un plan de transformation de l'agriculture, décidé et organisé démocratiquement, visant le développement rapide d'un vaste réseau d'agriculture paysanne biologique ou agroécologique, alliant production, transformation, distribution et consommation, dans une perspective d'innovation et de résilience écologique et sociale.

Pour répondre aux objectifs de droit à l'alimentation de qualité pour toutes et tous, ce plan devra inclure la mise en place d'un système de gestion démocratique du foncier et de son usage, faisant de la terre cultivable un « commun » au service de l'intérêt de toutes et tous, du local au national.



Ce système pourrait prolonger ce qui est aujourd'hui réalisé par « Terre de liens », moyennant des mesures législatives fortes garantissant un véritable changement d'échelle.

**Concernant l'eau, l'énergie, ou l'attribution d'un forfait logement ou de transport utilisable au sein du réseau conventionné, plusieurs règles devront être associés aux droits garantis par la SSEU**

En termes d'eau et d'énergie, les premiers litres d'eau et les premiers kilowatt-heures utilisés par mois et par personne seront pris en charge par la SSEU. Les consommations supplémentaires devront être, quant à elles, assujetties à des taxes ou contributions croissantes, décidées démocratiquement, en fonction des consommations et des conditions de logement des personnes concernées. Ces taxes et contributions seront reversées au système SSEU.

Concernant le logement, nous savons que les objectifs de réduction des besoins en énergie, pour avoir un effet déterminant sur les consommations globales, doivent s'accompagner d'une baisse des surfaces habitées par les personnes aujourd'hui les mieux logées. Le forfait logement devra donc être lié à une surface optimale par personne, au-delà de laquelle une taxation croissante sera mise en place, comme pour les consommations en énergie et en eau.

Pour que ces systèmes puissent répondre à la fois aux objectifs de justice sociale et aux impératifs écologiques, il sera nécessaire de développer rapidement et à grande échelle un parc immobilier locatif conventionné et performant, en gestion participative, associant les habitant-es et

garantissant la tenue des objectifs de sobriété énergétique. Ce développement du parc immobilier locatif, conventionné, transformé et développé prioritairement en propriété coopérative, sera lié à la mise en œuvre du plan de rénovation thermique réalisé par les professionnels formés et conventionnés, mettant en œuvre les critères sociaux et écologiques collectivement définis.

De la même manière, la production en énergie renouvelable, permettant de répondre aux besoins garantis, devra être développée dans le cadre du conventionnement, sur base coopérative en gestion démocratique. L'objectif visé sera de calibrer la progression de la production avec les droits d'accès mis en œuvre et les réductions de consommation réalisées.

**Pour être adoptées par l'ensemble de la population, ces règles seront construites avec la participation du plus grand nombre, selon les modes d'élaborations et de décisions démocratiques développés au sein du système SSEU.**

## **Travail, salaires et revenus**

Dans une perspective de travail valorisant et socialement utile, et de revenu ou de salaire garanti en suffisance pour chacun.e tout au long de la vie, les liens entre travail, salaire et revenu seront repensés.

Plusieurs propositions tentent de répondre à ces questions, avec des différences parfois importantes, telles que le « nouveau statut du travail salarié » proposé par la CGT, le « salaire à vie ou à la

qualification » défendu par Bernard Friot et le Réseau Salarial, ou le « revenu de base inconditionnel » .

Sans entrer dans les débats nécessaires entre ces différentes options, nous choisissons d'envisager la mise en œuvre par la SSEU, des aspirations communes essentielles dont ces différentes propositions sont porteuses, en vue de rompre avec la précarité sociale, et avec le travail subi ou dénué de sens.

➤ **Le premier objectif que nous souhaitons concrétiser est de garantir un revenu satisfaisant pour chacun.e, dès 16 ans et jusqu'à la fin de sa vie, dans le cadre d'un droit universel géré et financé par le système de SSEU.**

Au sein du réseau conventionné comme dans l'ensemble de l'économie nationale, la continuité des salaires et revenus devra être assurée par la SSEU, indépendamment des périodes avec contrat de travail.

➤ **Le deuxième objectif que nous voulons assurer par la SSEU est de garantir l'accès à un travail choisi et valorisant à toute personne qui le souhaite, au sein de la dynamique de reconstruction sociale et écologique mise en œuvre.**

L'ensemble des personnes aujourd'hui exclues du travail, ou travaillant dans les secteurs qui devraient être réduits, voire mis à l'arrêt, faute de plan de reconversion répondant aux besoins d'intérêt général, doivent pouvoir trouver place dans le développement du réseau conventionné.

Il ne peut y avoir de pénurie de travail si l'on veut répondre aux besoins de production des biens et des services nécessaires au bien vivre individuel et collectif, de la manière la plus juste et la plus sobre en énergie et en ressources naturelles, dans une perspective de résilience collective.

## **Augmentation du revenu pour le plus grand nombre**

Considérons que l'ensemble des nouveaux droits garantis par la SSEU en termes d'alimentation, de logement, d'énergie, d'eau, de transport et de culture s'élèvent à l'équivalent de 500 euros mensuels attribués à chaque personne habitant sur le territoire français. *Cette valeur est un ordre de grandeur indicatif, le montant des droits garantis devant tenir compte des capacités à y répondre via le développement du réseau conventionné.*

Conformément au principe d'universalité fondateur de la Sécu de 1946, ces 500 euros, potentiellement disponibles via la Carte Vitale, s'ajouteraient aux salaires et revenus perçus par chacune et chacun.

Pour les personnes percevant aujourd'hui le SMIC, ces 500 euros supplémentaires amèneraient leur « revenu global » au niveau du salaire médian actuel, passant d'environ 1200 euros nets à 1700 euros, nouveaux droits SSEU garantis compris. *Le salaire médian est le salaire dont la moitié de la population active perçoit moins et l'autre plus.*

Afin de compenser le coût de ces nouveaux droits garantis pour toutes et tous, on pourrait envisager un système de contributions payées par les employeurs sous forme de cotisations patronales

supplémentaires proportionnelles aux salaires dépassant, par exemple, 2500 euros nets.

Concernant les personnes percevant des revenus au-delà de 2500 euros mensuels, une péréquation pourrait être appliquée sur les salaires versés. L'équivalent des 500 euros supplémentaires acquis sous forme de droits SSEU garantis leur seraient déduits, au moins en partie, sous forme de cotisations salariales.

Par ailleurs, au sein de l'économie non conventionnée, en rapport avec l'effort collectif engagé, un plafonnement des salaires et des rémunérations pourrait être mis en œuvre, à 9000 euros mensuels nets par exemple, ainsi qu'une limitation ou gel des dividendes versés aux actionnaires.

## **Démocratie au sein du système de Sécurité Sociale et Écologique**

Nous nous fixons pour objectif que les instances de décision et de gestion de ce système de SSEU soient organisées et développées dans une perspective de fonctionnement démocratique innovant. Il s'agit de mettre en place un système impliquant le plus grand nombre de personnes, du local au national, dans les processus de délibération, de contrôle ou d'évaluation mis en œuvre.

L'ensemble fonctionnerait selon le principe de « démocratie réelle », impliquant que les décisions soient prises au plus près des personnes concernées. Les instances régionales et nationales auraient comme champs de compétences uniquement les questions nécessitant une coordination ou des

moyens mutualisés plus larges, sous mandat et interactions avec les instances locales.

Pour concrétiser cela, des méthodes d'élaboration et de décision collective, donnant à la démocratie son véritable sens, devront être mises en œuvre :

- instances collégiales associant les bénéficiaires et les professionnels du secteur conventionné,
- systèmes d'élections avec mandats,
- Instances constituées par tirage au sort,
- décisions au consentement sans objection de type « sociocratique »,
- système de cercles inspirés des principes « d'holocratie », avec liens montants et descendants entre les différents cercles...

Un système de contrôle citoyen concernant le fonctionnement et le respect des engagements pris pourrait être assuré par des instances potentiellement tirées au sort.

Afin de garantir la cohérence entre les décisions prises au niveau local et les objectifs écologiques et sociaux forts définis au niveau national, il semble important d'envisager un cadre commun définissant les principes et les orientations à mettre en œuvre dans la durée à tous les niveaux de l'organisation.

On peut envisager d'écrire et de valider collectivement une charte constitutive commune, révisable uniquement selon un processus accepté par toutes et tous, définissant les fondamentaux structurant l'ensemble du système.

Afin d'être protégée des tentatives de déconstruction dont elle pourrait faire l'objet, la Sécurité Sociale et Écologique Universelle devrait aussi être inscrite, avec son cadre et ses objectifs,

dans la constitution nationale, validée et modifiable uniquement par référendum.

La SSEU serait ainsi constitutionnellement missionnée pour mettre en œuvre, avec la participation du plus grand nombre et hors logique concurrentielle et de profit, les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation des écosystèmes et de la biodiversité, autant que la protection contre toutes les précarités sociales et humaines.

## **Répartition des rôles et des pouvoirs entre SSEU et État**

Comme pour la Sécu depuis 1946, il est important que la SSEU soit conçue comme institution démocratique indépendante et complémentaire de l'État et des collectivités locales, en étant gérée par des instances dédiées sous statut privé spécifique.

A l'inverse des autres institutions publiques, elle doit se situer dans le long terme, en n'étant pas soumise aux échéances électorales nationales.

Même dans la perspective où les institutions d'État et les collectivités locales seraient réorganisées de manière plus démocratique par rapport à leur fonctionnement actuel, cette autonomie démocratique de la SSEU par rapport à l'État devra être garantie dans la durée.

Là où la Sécurité Sociale et Écologique gèrera la garantie des besoins essentiels et le travail de restauration écologique et sociale nécessaire, les institutions d'État et parlementaires assumeront leurs fonctions de gestion du cadre légal et

administratif concernant l'ensemble de la vie sociale et économique du pays.

Sur le plan économique, l'État et les collectivités territoriales auront, par les lois et la fiscalité, la mission de réglementer, limiter et réorienter l'économie concurrentielle, avec l'objectif de réduire ses impacts délétères sur la nature et la vie humaine.

Face aux urgences des prochaines décennies, d'autres modes d'intervention de l'État pourraient être indispensables, notamment pour permettre le développement et l'accomplissement des missions de la SSEU. Cela pourrait concerner l'usage des pouvoirs de préemption ou de nationalisation, avec l'objectif de placer en gestion coopérative sous contrôle démocratique les moyens de production répondant à l'intérêt collectif.

Notons que la gestion des services publics répondant aux objectifs et aux missions de sécurité sociale et écologique pourrait être à terme déléguée à la SSEU. Tout en gardant le statut salarial de la fonction publique, ces services publics intégrés au système SSEU seraient ainsi gérés dans le respect des critères de conventionnement, selon des modes de fonctionnements démocratiques, impliquant de manière collégiale les bénéficiaires et les professionnels concernés dans les instances de gouvernance et les processus de décision. La reconstruction nécessaire du service public de la santé pourrait être menée dans ce cadre.

L'objectif global serait de construire une forme d'équilibre démocratique entre les pouvoirs descendants assurés par les institutions étatiques, administratives et législatives et ceux ascendants



gérés par et pour les citoyennes et les citoyens au sein de la SSEU.

**Pour pouvoir assumer l'ensemble de ses missions, dans toute l'amplitude et la pertinence nécessaires, la question des moyens dont ce système de sécurité sociale et écologique universelle disposerait de manière pérenne est évidemment cruciale.**

## **Des moyens à la hauteur des besoins**

Face à l'ampleur des défis climatiques, écologiques, économiques et sociaux, il est impératif d'envisager de nouveaux moyens financiers, rapidement disponibles en quantité importante, indépendants des marchés aujourd'hui dominants, et détachés des secteurs dévastateurs qu'il nous faut abolir.

Avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, selon un rapport de la cour des comptes européenne, il faudrait engager plusieurs centaines de milliards d'euros par an pour la France, et plus de mille milliards d'euros annuels à l'échelle de l'Union Européenne.

Pour être mené sous responsabilité démocratique, en alliant justice sociale et impératifs écologiques, nous souhaitons que ce vaste plan de mutation soit assumé au niveau national par le système de Sécurité Sociale et Écologique.

En termes de ressources financières propres, le système de sécurité sociale mis en œuvre en 1946 repose sur les cotisations sociales associées aux salaires. Ces cotisations représentent la part de la

richesse produite par les travailleuses et travailleurs, qui n'est pas versée en salaires individuels afin d'être mutualisée et gérée par celles et ceux qui l'ont générée pour l'intérêt de toutes et tous. Cela différencie les cotisations sociales de l'impôt.

Ce mode de répartition et de gestion de la richesse produite a une valeur réelle et symbolique forte pour l'ensemble du monde ouvrier. Il est important de conserver cela comme principe fondateur de la Sécu.

Pour autant, compte tenu de la perte du rapport entre travail, production et bénéfices, le calcul des cotisations, proportionnellement au montant des salaires versés, favorise aujourd'hui les entreprises qui versent les plus bas salaires, robotisent, sous-traitent ou délocalisent.

## **Élargissement des cotisations**

Dans une perspective d'élargissement des financements de la SSEU, il serait approprié de mettre en place des formes de cotisations sociales nouvelles et complémentaires.

La mise en place de cotisations patronales accrues pour les hauts salaires en contre-partie des droits universels attribués à toutes et tous, pourrait en être un exemple. Des cotisations sociales calculées sur l'ensemble de la valeur ajoutée pourraient être mises en place. Ces cotisations pourraient être associées à des mesures de « gel des dividendes » et de limitation des hauts salaires et autres formes de rémunération.

Une option complémentaire pourrait être de mettre en place des contributions spécifiques sur les bénéfices de secteurs tels que les grandes banques privées françaises. En effet, celles-ci continuent de

distribuer plusieurs dizaines de milliards d'euros par an à leurs actionnaires alors même qu'elles profitent de mesures de sauvetage considérables depuis la crise de 2008.

D'autres prélèvements pourraient être institués par l'État en vue d'être reversés à la SSEU, notamment pour soutenir son développement rapide dans sa période de mise en œuvre.

**Notons cependant que les activités économiques les plus solvables, souvent liées à l'exploitation des énergies fossiles, des ressources et des humains, ou à la surconsommation de masse, sont celles dont nous devons nous défaire.**

Qu'il s'agisse de cotisations ou de fiscalité, il n'est en rien souhaitable de dépendre des bons résultats des entreprises les plus néfastes pour financer ou subventionner les investissements et les activités les plus nécessaires ou vertueuses.

**Il semble donc prioritaire d'envisager des mesures temporaires et évolutives qui permettent le transfert des richesses d'un système à l'autre.**

## **Socialisation des moyens de production**

Au-delà des ressources ainsi collectées et d'autres modes de financement envisagés en dernière partie, pour garantir à la fois le bien vivre collectif, la protection contre les précarités, et la fin des activités climaticides et écocides, des mesures exceptionnelles pourraient être prises concernant les infrastructures et les patrimoines, qu'ils soient productifs, fonciers ou immobiliers, indispensables à

l'accomplissement des missions de Sécurité Sociale et Écologique.

L'urgence écologique impose une réponse collective d'ampleur. Pour autant, les moyens nécessaires à cette mutation ne sont pas aujourd'hui à la disposition de la collectivité.

Plutôt que d'imposer aux propriétaires de biens et d'infrastructures d'intérêt collectif, de céder ce qui leur appartient ou de vouloir le leur acheter, il pourrait être judicieux d'envisager une nouvelle forme de « contrat social et écologique » dans la forme suivante.

Le principe pourrait être, quand cela est nécessaire, de transformer en parts sociales coopératives la valeur des propriétés et des capitaux privés utiles aux secteurs économiques d'intérêt général et nécessaires au développement de la SSEU.

Sous la forme coopérative, le nombre de parts sociales correspondant au capital détenu est dissocié du pouvoir de décision des personnes concernées, sur la base d'une voix par personne associée.

L'usage et la gestion de ces biens seraient placés sous gouvernance démocratique intégrant les personnes y travaillant et les bénéficiaires des productions de biens et de services, selon les principes de gouvernance partagée propres à la Sécurité Sociale et Écologique Universelle.

Pour une durée de 30 ou 50 ans, jusqu'à atteindre la neutralité carbone et la garantie de l'ensemble des droits SSEU, cette conversion des biens détenus en parts sociales coopératives ne donnerait droit à aucune rémunération, aucun remboursement sauf besoins avérés, ni aucune augmentation possible de leur valeur.

L'ensemble du travail et des investissements effectués dans le cadre des missions de la SSEU seraient ainsi mis au service de l'intérêt collectif, hors logique de profit des un.es aux dépens des autres.

Notons que dans notre contexte de dégradation globale, ces mesures pourraient être envisagées comme mesures de protection des patrimoines pour celles et ceux qui en resteraient propriétaires sous forme de parts sociales coopératives.

Concernant les secteurs économiques qui ne servent pas l'intérêt collectif ou qui sont destructeurs sur les plans écologiques et sociaux, ils seront voués à la reconversion, la réduction, ou la mise à l'arrêt. La propriété des moyens de production concernés pourraient faire l'objet de mesures d'État plus contraignantes.

**Compte-tenu de l'ampleur des besoins pour mettre en œuvre la mutation rapide nécessaire, au-delà de l'élargissement des cotisations sociales et de la mise en « communs » des biens et infrastructures nécessaires, il semble indispensable d'envisager d'autres ressources dont pourraient disposer la « Sécurité Sociale et Écologique Universelle » pour son développement à échelle macro-économique.**

# Pouvoir de création monétaire de la BCE

En période actuelle de pandémie, les États engagent des milliers de milliards d'euros et de dollars à l'échelle internationale, pour éviter un processus d'effondrement économique et financier généralisé.

Déjà, après la crise financière de 2008, les banques centrales, européenne et américaine, avaient créé des milliers de milliards d'euros et de dollars pour sauver le système bancaire privé.

Selon les principes économiques et financiers existants, toute création monétaire est liée à une dette nécessairement remboursable avec intérêts à payer aux créanciers.

En Europe, depuis les accords de Maastricht, les États ont l'obligation de se financer auprès des banques privées. Les banques centrales nationales sont assujetties à la Banque Centrale Européenne et ne peuvent plus financer les États (*comme ce fût le cas pour la reconstruction des pays européens après la seconde guerre mondiale*).

La Banque Centrale Européenne, hors directive et contrôle démocratique, ne prête qu'aux banques privées. Les traités européens lui donnent pour mission prioritaire de limiter l'inflation.

Ces principes n'ont cessé de justifier les campagnes d'austérité budgétaire des dernières décennies.

Au nom de ces dogmes, la BCE, le FMI et la commission européenne ont notamment imposé à la Grèce un plan massif de privatisation des biens publics et de réduction à grande échelle des

dépenses d'État, qui a eu pour conséquence la paupérisation de la majorité de la population.

Sauf à vouloir imposer des conditions de vie déplorables à toutes les populations européennes, compte-tenu des quantités des devises mises en circulation face aux crises et aux événements sanitaires et climatiques qui s'enchaînent, les dogmes européens qui prévalent aujourd'hui concernant la création monétaire pourraient être renversés.

Déjà depuis 2015, pour sauver le système bancaire, la Banque Centrale Européenne contourne les principes qui lui interdisent de financer directement les États, en rachetant par milliards d'euros aux banques privées l'équivalent des prêts que celles-ci accordent aux États.

Le débat engagé par 150 économistes européens, demandant d'annuler les 3000 milliards d'euros de dettes publiques ainsi accumulées par la BCE contre engagements d'investissements écologiques, montre que la remise en question des principes budgétaires et monétaires européens est aujourd'hui possible.

Les conséquences de la Covid19, ainsi que l'amplification des catastrophes climatiques, pourraient pousser vers d'autres formes de création monétaire par la BCE « libre de dette ».

Les économistes Alain Grandjean et Nicolas Dufrêne, proposent ainsi dans leur livre « La monnaie écologique » que le pouvoir de création monétaire de la BCE sans dette, placé sous contrôle démocratique, soit mis au service d'un grand plan visant la neutralité carbone en 2050.

Le pouvoir de création monétaire sans dette ni intérêt que possède la BCE, ouvre donc maintenant des perspectives inenvisageables jusqu'alors.

Si un tel renversement de paradigme monétaire et financier devenait possible au sein de l'Union Européenne, il serait particulièrement pertinent que la Sécurité Sociale et Écologique Universelle soit missionnée pour gérer cette création monétaire au niveau national.

Il est cependant difficile d'imaginer cette perspective comme un objectif rapidement ou facilement atteignable.

**Il semble donc utile d'envisager comment la SSEU pourrait se développer, sans attendre l'accès hypothétique à cette manne européenne que seule une lutte sociale et politique d'ampleur pourra permettre.**



# Pour une monnaie nationale « Sécu »

Il existe une forme de création ou d'avance monétaire, gérée collectivement au sein d'un réseau d'acteurs économiques déterminé, qui peut fonctionner de manière complémentaire et autonome par rapport à la monnaie de cours légal. C'est le « crédit mutualisé », ou « Barter » *signifiant « Troc » en anglais.*

Ce système a été mis en œuvre à grande échelle par les PME suisses en 1934, en réponse à la crise économique qui sévissait depuis 1929. Les PME suisses ont alors décidé de mettre en œuvre un système leur permettant de travailler et d'échanger entre elles indépendamment du franc suisse et autres devises. Ce système leur a permis de traverser sans grand dommage les crises successives entre 1934 et 1945. Aujourd'hui, 60000 PME suisses utilisent encore le nommé « WIR » en complément de leurs échanges en franc suisse. Cette monnaie particulière, appartenant à ses utilisateurs, est aujourd'hui officiellement intégrée au système monétaire suisse.

Dans leur fonctionnement, ces systèmes de « crédit mutualisé ou Barter » sont des systèmes d'échange inter-entreprises. Ils peuvent néanmoins intégrer des individus comme en Sardaigne au sein du système de crédit mutualisé nommé « Sardex ».

Le principe de fonctionnement de ces « quasi-monnaies » repose sur la possibilité d'avoir des comptes négatifs pour les entreprises qui se fournissent en biens et services auprès des autres

acteurs de la communauté. En contre-partie, les fournisseurs de biens et de service voient leurs comptes crédités en positif. La somme cumulée des débits et des crédits à l'échelle de l'ensemble du réseau reste égale à zéro.

Il n'y a pas besoin d'avoir une réserve monétaire préalable pour pouvoir échanger et se développer. Il n'y a pas non plus de dette à rembourser, ni d'intérêt à payer. Il s'agit d'un système fondé sur la confiance et la solidarité entre les membres. Les membres définissent entre eux les règles permettant de gérer leur système de manière fiable.

Notons que les systèmes de crédit mutualisé ou barter, nombreux en Amérique du nord, se développent en Europe, comme la coopérative « France Barter », en étant clairement compatibles avec les traités européens.

Rien n'empêche donc d'envisager la création d'un tel système, géré démocratiquement au sein du système de Sécurité Sociale Écologique Universelle et dédié au développement du réseau économique conventionné.

**Envisagé à grande échelle, ce système de « Barter Sécu » pourrait concrètement répondre aux besoins spécifiques de développement de la Sécurité Sociale et Écologique universelle, parallèlement au système de cotisations sociales en euro.**

Sans entrer dans les détails de fonctionnement de ce « Barter Sécu », potentiellement associé à un système de monnaie complémentaire de l'Euro, éventuellement sous forme de cryptomonnaie, cette perspective ouvre de réelles possibilités de développement d'un système alternatif d'ampleur.

# Appel

Les propositions synthétisées dans ce livret sont le résultat d'un travail collectif. Elles constituent une base invitant à un travail plus approfondi avec un large panel de personnes et d'organisations spécialistes des différentes questions abordées, avant de pouvoir envisager leur mise en œuvre concrète.

Nous proposons d'engager ce travail avec les personnes qui seront motivées pour constituer le pré-gouvernement évoqué en début d'ouvrage.

Cette proposition nous semble en capacité d'engager le renversement du rapport de force nécessaire et attendu, pouvant permettre de rompre avec le système quasi-tout-puissant qui mène à notre possible fin.

Dans cette perspective, en tant que porte-parole de la campagne « Changeons de système 2022 », je choisis de m'investir pleinement dans ce travail, en ayant la conviction que ce projet de « Sécurité Sociale et Écologique Universelle » peut rassembler les énergies aujourd'hui dispersées, dans une optique commune de mutation salutaire à construire et mettre en œuvre ensemble, sans plus attendre.

**Merci d'être nombreuses et nombreux à nous rejoindre pour concrétiser cette utopie réaliste et porteuse d'espoir, au-delà des doutes et des désillusions passées, dans la perspective des élections présidentielles de 2022.**

*Le détail de nos actions est en ligne sur*  
[www.changeonsdesysteme2022.fr](http://www.changeonsdesysteme2022.fr)



Militant actif au sein d'Alternatiba Saint-Étienne et du collectif « Plus Jamais Ça 42 », j'ai activement participé au travail d'élaboration du projet de « Sécurité Sociale et Écologique Universelle » avec différents spécialistes des questions abordées.

Souhaitant prendre ma part de responsabilité dans la mise en œuvre collective des propositions présentées dans ce livre, je suis volontaire pour m'y impliquer, en participant au gouvernement d'union et d'innovation écologique, sociale et démocratique proposé.

Habitué au travail en équipe et aux modes de gouvernance partagée, je souhaite mettre mon expérience au profit d'une action commune rassemblant des personnes et des compétences plurielles et complémentaires.

J'ai été fondateur et gérant d'une Biocoop en gestion collective dans la Loire, fonctionnant aujourd'hui sous forme de SCOP gérée par la majorité des salarié.es en CDI.

Engagé en faveur du développement des alternatives territoriales et de la monnaie locale du pays stéphanois, je me passionne depuis plusieurs années pour les alternatives monétaires à plus grande échelle.

Vincent Bony



**Pour arrêter les dégradations écologiques, sociales et démocratiques qui s'accroissent, et rompre avec les logiques et le système dont nous devons nous défaire, nous devons nous organiser pour prendre les rênes des institutions.**

Pour emporter l'adhésion et la participation la plus large et permettre une candidature sociale et écologique unique, **nous avons besoin d'un projet de grande transformation, inspirant et fédérateur**, montrant que la mutation radicale nécessaire est à notre portée.

**Le projet de « Sécurité Sociale et Écologique Universelle », à instituer dans le cadre d'une VI<sup>ème</sup> République, peut permettre de structurer le changement de système dont nous avons besoin.**

**Réveillons l'élan  
et la mobilisation citoyenne  
sans lesquels rien n'est possible**

**Et prenons notre avenir en main  
dès 2022**